



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire** du conseil municipal local tenue le **mardi 11 janvier 2022** en vidéoconférence en vertu de l'arrêté 2021-090 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 20 décembre 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Le conseil est autorisé à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part aux discussions, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication. La présente séance se tiendra donc en vidéoconférence et sera diffusée sur le site Internet de la Municipalité à compter du mercredi 12 janvier 2022.

Sont présents :

Maire:	Brent Montgomery
Conseillers :	Maureen Bédard
	Raymond Bureau
	David Hogan
	Thomas Lavallee
	Shelley MacDougall
	Dorothy Noël

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Brent Montgomery.

Également présents :

Directrice générale et secrétaire-trésorière :	Heidi Lafrance
Inspecteur municipal :	Stacy Gagné

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

01-01-22

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous. Aucun sujet n'est ajouté.

**1. Ouverture de la séance**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**3. Adoption des procès-verbaux**

3.1. Séance ordinaire du 6 décembre 2021

**4. Période de questions**

**5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes**

5.1. Demande d'autorisation de passage et d'utilisation d'un drone pour le Grand défi Pierre Lavoie 2022

**6. Avis de motion et règlements**

6.1. Avis de motion concernant le règlement no 245 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus es municipaux

6.2. Dépôt du projet de règlement no 245 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus es municipaux

**7. Administration**

7.1. Élection du maire suppléant

7.2. Résolution pour nommer Mme Pamala Hogan Laberge pour siéger au conseil d'administration des Habitations communautaires Saint-Gabriel-de-Valcartier

**8. Finances**

- 8.1. Comptes fournisseurs pour décembre 2021
- 8.2. Autorisation pour paiements électroniques et paiements préautorisés
- 8.3. Contributions annuelles
- 8.4. Création d'un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection
- 8.5. Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

**9. Sécurité publique**

- 9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour décembre 2021
- 9.2. Rapport d'activités annuel de la CAUCA pour 2021
- 9.3. Approbation de la liste des membres du Service de sécurité incendie

**10. Travaux publics et hygiène du milieu**

- 10.1. Rapport du responsable du Service des travaux publics

**11. Urbanisme et environnement**

- 11.1. Rapport des permis délivrés pour décembre 2021
- 11.2. Apport annuel des permis délivrés en 2021
- 11.3. Rapport de l'inspecteur municipal
- 11.4. Dérogation mineure – lot 5 592 581
- 11.5. Dérogation mineure – lot 6 354 562
- 11.6. Demande en vertu du Règlement no 201 sur la restriction à la délivrance des permis et certificats en raison de certaines contraintes – lot 6 351 053
- 11.7. Demande en vertu du Règlement no 201 sur la restriction à la délivrance des permis et certificats en raison de certaines contraintes – lot 5 833 317

**12. Loisirs, culture et vie communautaire**

- 12.1. Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs

**13. MRC et dossiers régionaux**

- 13.1. Résolution à la MRC de la Jacques-Cartier concernant les services de transport adapté pour 2022

**14. Affaires diverses**

**15. Levée de la séance**

---

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

02-01-22

**3.1 Séance ordinaire du 6 décembre 2021**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 6 décembre 2021.

---

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

En vertu de l'arrêté 2021-090 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 20 décembre 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la présente séance se tient à huis clos par vidéoconférence. En conséquence, les citoyennes et citoyens ont été invités à poser leurs questions par courriel avant la présente séance. Aucune question n'a été

reçue. Les questions à la suite de la séance peuvent être envoyées par courriel au [admin@munsgdv.ca](mailto:admin@munsgdv.ca) jusqu'au vendredi 14 janvier 16h30.

## **5. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET AFFAIRES SE RAPPORTANT AUX SÉANCES PRÉCÉDENTES**

---

03-01-22

### **5.1 Demande d'autorisation de passage et d'utilisation d'un drone pour le Grand défi Pierre Lavoie 2022**

ATTENDU QUE le Grand défi Pierre Lavoie se tiendra en juin 2022 et qu'une demande d'autorisation de passage est déposée à la Municipalité;

ATTENDU QUE le convoi cycliste passera sur le territoire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier dans la nuit du 9 au 10 juin 2022 empruntant la 5<sup>e</sup> Avenue et le boulevard Valcartier (rte 371);

ATTENDU QUE l'organisation demande une autorisation pour l'utilisation de drones pour capter des images de l'événement;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le passage du Grand défi Pierre Lavoie sur les routes de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier et de permettre l'utilisation de drones pour capter des images pour l'édition 2022 du défi.

## **6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

---

### **6.1 Avis de motion concernant le règlement no 245 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus es municipaux**

Mme Dorothy Noël, conseillère, donne Avis de motion qu'un règlement portant le no 245 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus es municipaux sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil.

### **6.2 Dépôt du projet de règlement numéro 245 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus es municipaux**

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné séance tenante, soit le 11 janvier 2022;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la secrétaire-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante : le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Le règlement no 245 sera adopté à une séance ultérieure.

## **7. ADMINISTRATION**

---

### **7.1 Élection du maire suppléant**

La conseillère Shelley McDougall a été élue par acclamation à titre de mairesse suppléante pour la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier pour un mandat de 2 ans. Monsieur le maire l'a félicitée pour son nouveau mandat et a remercié le conseiller

Thomas Lavalée pour son dévouement et son excellent travail en qualité de maire suppléant au cours des deux dernières années.

04-01-22

**7.2. Résolution pour nommer Mme Pamala Hogan Laberge pour siéger au conseil d'administration des Habitations communautaires Saint-Gabriel-de-Valcartier**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer Mme Pamala Hogan Laberge, directrice du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire, pour siéger sur le conseil d'administration des Habitations communautaires Saint-Gabriel-de-Valcartier.

**8. FINANCES**

---

05-01-22

**8.1 Comptes fournisseurs pour le mois de décembre 2021**

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois de décembre 2021;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tel que certifié par la secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de décembre 2021 totalisant la somme de 147 230,37 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

06-01-22

**8.2 Autorisation de paiements électroniques et paiements préautorisés**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le paiement des comptes énumérés ci-dessous pour l'année 2022 :

- Hydro-Québec;
- Bell Canada/Vidéotron Ltée;
- Ultramar/Fleet Cor.;
- Bell Mobilité;
- Thermo Shell;
- Redevances provinciales et fédérales;
- Contrats de location mensuels;
- Primes d'assurances collectives;
- Redevances fonds de pension;
- Remboursements de taxes;
- Club social des pompiers de Valcartier;
- Tous les contrats octroyés et autorisés au préalable par le conseil.

07-01-22

**8.3 Contributions annuelles**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'apporter les contributions financières annuelles suivantes :

- Corporation du bassin de la Jacques-Cartier : 2 923 \$
- Organisme des bassins versants de la Capitale-Nationale : 500 \$

- École du Joli-Bois, O.P.P.: 1 000 \$
- Valcartier Elementary School : 1 000 \$

08-01-22

**8.4 Création d'un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE CRÉER un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM.

09-01-22

**8.5 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 080122, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 3 500 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AFPECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 3 500 \$ pour l'exercice financier 2022;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même *le fonds général de l'exercice*.

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

**9.1 Rapport d'activités de la CAUCA pour novembre 2021**

Un total de 19 appels a été reçu pendant le mois de décembre 2021 :

9	Médical
2	Accident
1	Alarme incendie
2	Fausse alarme

3	Divers
2	Travaux publics – urgence

### 9.2 Rapport d'activités annuel de la CAUCA pour 2021

Un total de 202 appels ont été reçus en 2021 :

108	Médical
17	Accident
11	Alarme incendie
9	Fausse alarme
57	Divers (Service de sécurité incendie et Travaux publics)

10-01-22

### 9.3 Approbation de la liste des membres du Service de sécurité incendie

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la liste suivante des membres du Service de sécurité incendie de Saint-Gabriel-de-Valcartier, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>
Albert	Mario	Premier répondant/Pompier
Audet	Manon	Premier répondant
Bouché	Grégory	Premier répondant/Pompier en formation
Chartré	Martin	Premier répondant/Pompier en formation
Couture	Luc	Pompier
Fortin	Maxime	Premier répondant/Pompier en formation
Gagné	Yan	<b>Lieutenant</b> Premier répondant/Pompier
Godin	Alexandre	Pompier en formation
Grenier	Mathieu	Pompier
Guay	Denys	Pompier
Hogan	David	Pompier
Kelly	Annie	Premier répondant
Lavallee	Emma	Premier répondant
Lavallée	Jean	Pompier
Lavallee	Stephen	<b>Directeur des opérations</b> Premier répondant/Pompier
Lavallee	Thomas	Premier répondant/Pompier
Lebel-Piché	Audrey	Premier répondant
Lupien	Éric	Premier répondant/Pompier
McCarthy	Stephen	<b>Directeur</b> Premier répondant/Pompier
Montgomery	Glen	<b>Directeur adjoint</b> Pompier
Montgomery	Neil	Pompier
Montpas	Alec	Pompier
Patenaude	Étienne	Premier répondant/Pompier
Plourde	Marc-David	Premier répondant/Pompier
Sauvageau	Jérôme	<b>Lieutenant</b> Premier répondant/Pompier
St-Onge	Félix-Olivier	Pompier en formation
Stairs	Jonathan	Premier répondant/Pompier
Stairs	MacKenzie	Premier répondant/Pompier en formation
Tessier-Thériault	Laurence	Pompier
Woodbury	Sandra	Premier répondant/Pompier

## 10. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

---

### 10.1 Rapport du contremaître du Service des travaux publics – M. Dany Laberge

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

## 11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

---

### 11.1 Rapport des permis délivrés pour le mois de décembre 2021

Un total de 2 permis a été délivré pour le mois de décembre 2021 :

1	Installation septique
1	Abattage d'arbres (coupe forestière)

### 11.2 Rapport annuel des permis délivrés en 2021

Un total de 187 permis ont été délivrés en 2021 :

19	Nouvelle résidence
7	Agrandissement résidentiel
2	Commerce et institution
14	Rénovations
1	Bâtiment agricole
54	Bâtiment complémentaire
6	Démolition/Déplacement
27	Piscine
6	Clôtures
2	Enseigne
30	Installation septique
15	Puits
1	Abattage d'arbre
1	Déblai/Remblai/mur
1	Travaux bande riveraine
1	Changement d'usage

### 11.3 Rapport de l'Inspecteur municipal – Stacy Gagné

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

### 11.4 Dérogation mineure – lot 5 592 581

Cette dérogation mineure consiste à confirmer la délivrance d'un permis de construction où la façade sera inclinée de 76,28 degrés par rapport au chemin Redmond alors que la réglementation en vigueur permet une inclinaison maximale de 30 degrés par rapport à la rue.

**ATTENDU QUE** la future résidence se trouvera à plus de 240 mètres de la rue;

**ATTENDU QUE** le voisin le plus proche se trouve à 50 mètres de la future construction;

**ATTENDU QUE** la future construction est conforme à la réglementation;

**ATTENDU QUE** la future résidence ne se verra pas du chemin Redmond;

**ATTENDU QUE** la raison de l'inclinaison de la résidence est de pouvoir arriver par l'arrière de son lot et d'être vis-à-vis celle-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot 5 592 581 du cadastre officiel de Saint-Gabriel-de-Valcartier pour la construction d'une résidence unifamiliale avec un angle de 76,28 degrés par rapport au chemin Redmond, et ce, selon la recommandation du CCU.

11-01-22

12-01-22

**11.5 Dérogation mineure – lot 6 354 562**

Cette dérogation mineure consiste à confirmer la délivrance d'un permis de construction où l'accès à la future résidence se fera par le lot voisin (lot 6 354 560) dû à des contraintes physiques et techniques pour l'accès à la future résidence.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme n'ont pas analysé le dossier et n'ont donc donné aucune recommandation.

À la suite de l'analyse par le conseil municipal, il est :

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure respecte le plan d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** le terrain à un droit acquit pour la construction d'une résidence;

**ATTENDU QUE** la servitude de passage est notariée;

**ATTENDU QUE** cela évite le déboisement d'arbres dans une bande de protection riveraine;

**ATTENDU QUE** cela évite de traverser deux cours d'eau;

**ATTENDU QUE** le chemin est déjà construit et carrossable;

**ATTENDU QUE** le plan de construction ainsi que l'installation septique respectent la réglementation municipale;

**ATTENDU QUE** l'impact sur les voisins est minime;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot 6 354 562 du cadastre officiel de Saint-Gabriel-de-Valcartier pour permettre l'accès à la future résidence par le lot voisin (lot 6 354 560).

13-01-22

**11.6 Demande en vertu du Règlement no 201 sur la restriction à la délivrance des permis et certificats en raison de certaines contraintes – lot 6 351 053**

Le Comité consultatif d'urbanisme a tenu une rencontre le 13 décembre 2021 pour analyser une demande de construction d'une résidence unifamiliale dans le 20 mètres de bande de protection de forte pente nécessitant une analyse géotechnique.

**DOSSIER :** Restriction à la délivrance de permis ou certificats en raison de certaines contraintes pour le lot 6 351 053 au nom de M. Marc Simard (résidence dans la bande de protection de fortes pentes)

Contexte et la nature de la demande :

- En premier lieu, nous avons reçu une demande de M. Simard pour la construction d'une nouvelle résidence sur la 5<sup>E</sup> avenue.
- Après vérification, sa résidence se trouve dans la bande de protection de forte pente demandée.
- Donc, pour la construction de la résidence, il nous faut une analyse géotechnique pour nous démontrer que toute construction projetée ne risque pas de rajouter du poids au talus et ainsi créer de futur glissement de terrain ou autre.
- J'en informe les propriétaires sur la démarche à suivre (analyse géotechnique, plan implantation, etc.).
- Par la suite, ceux-ci ont demandé une analyse géotechnique à Gilles Larouche Ingénieur. Celui-ci recommande certains types de travaux pour soutenir le talus et une distance séparatrice entre les fondations de la résidence et le bas du talus de 4 mètres minimum.

**ANALYSE ET RECOMMANDATION DU CCU :**

ATTENDU QUE la présente demande respecte le plan d'urbanisme;



ATTENDU QUE l'usage est autorisé;

ATTENDU QUE le terrain est composé en grande partie de fortes pentes;

ATTENDU QUE la restriction vise le bâtiment principal;

ATTENDU QUE les autres marges de reculs du bâtiment principal sont respectées;

ATTENDU QUE la présente demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins étant donné que les voisins sont à bonne distance et que le rapport confirme qu'aucun impact ne leur sera fait;

ATTENDU QUE l'analyse géotechnique démontre que le sol est stable, qu'il n'y a pas de risque de glissement de terrain sur la future construction;

ATTENDU QUE le projet de construction est conforme à la réglementation;

ATTENDU QUE dans le cadre du projet, un certificat de conformité des travaux nous sera remis par l'ingénieur ayant fait l'expertise géotechnique après les travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

D'accepter la demande de permis pour le lot 6 351 053 du cadastre officiel de Saint-Gabriel-de-Valcartier afin de confirmer la délivrance du permis pour la construction d'une résidence unifamiliale dans la bande de protection de fortes pentes, et ce, selon la recommandation du CCU.

14-01-22

#### **11.7 Demande en vertu du Règlement no 201 sur la restriction à la délivrance des permis et certificats en raison de certaines contraintes – lot 5 833 317**

Le Comité consultatif d'urbanisme a tenu une rencontre le 13 décembre 2021 pour analyser une demande de construction d'une résidence unifamiliale dans le 20 mètres de bande de protection de forte pente nécessitant une analyse géotechnique.

**DOSSIER :** Restriction à la délivrance de permis ou certificats en raison de certaines contraintes pour le lot 5 833 317 au nom de M. Mathieu Paquet (résidence dans la bande de protection de fortes pentes)

Contexte et la nature de la demande :

- En premier lieu, nous avons reçu une demande de M. Paquet pour la construction d'une nouvelle résidence sur la rue Joseph-Moraldo.
- Après vérification, sa résidence se trouve dans la bande de protection de forte pente demandée.
- Donc, pour la construction de la résidence, il nous faut une analyse géotechnique pour nous démontrer que toute construction projetée ne risque pas de rajouter du poids au talus et ainsi créer de futur glissement de terrain ou autre.
- J'en informe les propriétaires sur la démarche à suivre (analyse géotechnique, plan implantation, etc.).
- Par la suite, ceux-ci ont demandé une analyse géotechnique à Services-Conseil Aqua Ingenium inc. Celle-ci recommande certains types de travaux pour soutenir le talus tel que de la plantation aux endroits boisés, mais ne voit pas d'impact sur la stabilité du site.

#### **ANALYSE ET RECOMMANDATION DU CCU :**

ATTENDU QUE la présente demande respecte le plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'usage est autorisé;

ATTENDU QUE le terrain est composé en grande partie de fortes pentes;

ATTENDU QUE la restriction vise le bâtiment principal;

ATTENDU QUE les autres marges de reculs du bâtiment principal sont respectées;

ATTENDU QUE la présente demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins étant donné que les voisins sont à bonne distance et que le rapport confirme qu'aucun impact ne leur sera fait;

ATTENDU QUE l'analyse géotechnique démontre que le sol est stable, qu'il n'y a pas de risque de glissement de terrain sur la future construction;

ATTENDU QUE le projet de construction est conforme à la réglementation;

ATTENDU QUE dans le cadre du projet, un certificat de conformité des travaux nous sera remis par l'ingénieur ayant fait l'expertise géotechnique après les travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

D'accepter la demande de permis pour le lot 5 833 317 du cadastre officiel de Saint-Gabriel-de-Valcartier afin de confirmer la délivrance du permis pour la construction d'une résidence unifamiliale dans la bande de protection de fortes pentes, et ce, selon la recommandation du CCU.

## **12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

---

### **12.1 Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs – Mme Pamala Laberge**

Mme Laberge a déposé son rapport à la directrice générale avant la séance tenante. En voici un résumé :

#### ***Paniers de Noël :***

Un total de 19 paniers de Noël a été distribué en décembre 2021 dans la communauté.

## **13. MRC ET DOSSIERS RÉGIONAUX**

---

Aucune séance régulière des maires n'a eu lieu en décembre 2021.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 26 janvier 2022 à 19h.

### **13.1 Résolution à la MRC de la Jacques-Cartier concernant les activités de transport adapté pour 2022**

ATTENDU QUE la MRC de la Jacques-Cartier offre un service de transport adapté régional sur le territoire des municipalités participantes depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier participe au transport adapté offert par la MRC de La Jacques-Cartier et donc désigne la MRC de La Jacques-Cartier comme mandataire du service offert sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE la tarification est déterminée annuellement par résolution de la MRC, tant pour le service de transport collectif qu'adapté, que la dernière résolution portant le no 19-099-O a été adoptée par la MRC;

ATTENDU QUE le budget 2022 pour le transport adapté, adopté par la MRC le 24 novembre 2021, s'élève à 475 190 \$;

ATTENDU QUE la quote-part pour la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier s'élève à 13 932 \$ pour 2022;

ATTENDU QUE les municipalités participantes doivent, avant le 31 mars de chaque année, confirmer leur participation au service ainsi que le montant de leur quote-part afin que la MRC puisse répondre à l'une des exigences du programme de financement du transport adapté du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier confirme sa participation au transport adapté de la MRC de la Jacques-Cartier et verse la quote-part 2022 au montant de 13 932 \$;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la MRC de La Jacques-Cartier.

**14. AFFAIRES DIVERSES**

---

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 10.

---

Brent Montgomery  
Maire

---

Heidi Lafrance  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

*Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de la l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*